

# **SEANCE DU 04 JUILLET 2014**

**Présents :** MRS. BOSSE, COLLIGNON, GUERDER,  
GUITTET, KONTZ,  
MMES GOKCE, HESSE, KIEFER, METEAU,  
ZIROVNIK

**Absents excusés :** MRS TINE, TOUSCH.  
MME GENERE.

**Absents non excusés :** ./.

**Procurations :** MR TOUSCH à MME KIEFER  
MR TINE à MME METEAU  
MME GENERE à MME ZIROVNIK

L'an deux mille quatorze, le quatre du mois de juillet à vingt heures et quarante-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

## **L'ordre du jour était le suivant :**

- 1) Approbation du Conseil Municipal ordinaire du 27/05/2014
- 2) Signature de l'avenant n°1 à la convention financière du 23 octobre 2013
- 3) Décisions modificatives
- 4) Proposition des commissaires au sein de la Commission Intercommunale des Impôts directs
- 5) Modification des conditions de location du foyer socio-éducatif l'Altbach
- 6) Convention de prêt des tables et bancs
- 7) Désignation des représentants au sein de la commission consultative de chasse
- 8) Désignation des délégués au sein du Comité National d'Action Sociale
- 9) Subvention

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Pierre-Jean GUITTET comme secrétaire de séance.

## **1°) Approbation du Conseil Municipal ordinaire du 27/05/2014**

Sur proposition du Maire, et après prise en compte des remarques de Monsieur GUITTET, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27/05/2014 est approuvé à l'unanimité.

## **2°) Signature de l'avenant n°1 à la convention financière du 23 octobre 2013**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer l'avenant n°1 à la convention financière signée avec la CCCE le 23/10/2013.

13 voix pour.

## **3°) Décision modificative n°1**

Suite à la signature de l'avenant n°1 à la convention financière du 23/10/2013, le Conseil Municipal procède à une décision modificative de virements de crédits suivants :

Article 73921 :	- 11 192 €
Article 023 :	+10 955 €
Article 73925 :	+ 237 €

13 voix pour.

## **4°) Décision modificative n°2**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide les transferts de crédits suivants :

Article 6226 :	- 1 000€
Article 61522 :	- 356€
Article 73925 :	+ 1356€

13 voix pour

## **5°) Décision modificative n°3**

Après exposé du Maire, le Conseil municipal de Mondorff décide de l'ouverture des crédits supplémentaires suivants :

Comptes Dépenses :

Article 2152 :	+ 1 955€
----------------	----------

Compte Recettes :

Article 021 :	+ 10 955€
Article 1641:	- 9 000€

13 voix pour.

## **6°) Commission Intercommunale des Impôts Directs :**

*Le Maire donne lecture d'un courrier de la CCCE ayant pour objet la création d'une commission intercommunale des impôts directs et demandant la désignation de 3 personnes. Elle explique que, compte tenu des délais impartis, les noms de 3 personnes ont déjà été fournis à la CCCE et qu'il convient de régulariser ces nominations.*

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650A du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/06/2014 instituant une Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Il convient de désigner 3 contribuables dont un domicilié hors du territoire communautaire.

Les personnes désignées sont les suivantes :

Nom et Prénom	Date de naissance	Adresse complète	Profession	Taxes directes locales au titre desquelles le titulaire est proposé
<b>Proposition pour le commissaire domicilié hors territoire communautaire</b>				
NOEL Stéphane	07/12/1968	28 Avenue Merlin 57100 Thionville		TFPB, TH
<b>Proposition pour les commissaires domiciliés dans la commune</b>				
KONTZ Pierre	Jean- 21/05/1962	23 rue de Paris	Agriculteur	TFPB, TFPBN, TH
MATHIS Pierre	Jean- 24/01/1957	8 rue Victor Hugo	Retraité	TFPB, TFPNB, TH

13 voix pour.

### **7°) Modification de la convention de location du foyer socio-éducatif l'Altbach**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de :

- Préciser que la mise à disposition de la salle pour les assemblées générales d'associations ne peut intervenir que les soirs, en semaine et selon les disponibilités.
- Supprimer la mention « sauf en cas de force majeure » de la convention de location du foyer.
- Fixer à 2 le nombre de mises à disposition gratuites du foyer, hors eau et électricité, pour les associations de Mondorff, et à 200€ le tarif de location supplémentaire. Ces mises à disposition gratuites ne pourront intervenir qu'après avoir satisfait aux conditions suivantes : une demande annuelle d'occupation du foyer devra être obligatoirement transmise par écrit à la Mairie de MONDORFF, accompagnée des statuts de l'association, de son bilan financier ou prévisionnel, d'une copie d'assurance RC et d'un dossier sur le projet motivant la demande. Ce projet devra avoir obligatoirement un intérêt direct pour les habitants de MONDORFF-ALTWIES et être sans but lucratif. Les demandes seront étudiées et validées par la municipalité et feront l'objet d'une convention entre la commune et le demandeur. Un planning d'occupation du foyer sera établi afin de satisfaire le maximum de personnes.

- D'autoriser l'occupation hebdomadaire en semaine (du lundi au jeudi) gratuitement, limitée à 3 heures en journée (14 h à 17h) pour des après-midi récréatif des séniors. (Pour le thé, café, jeux de cartes, scrabble. etc.)
- D'autoriser la location hebdomadaire en soirée et en semaine (du lundi au jeudi), limitée à 3h (19h à 22h) moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 300 € pour la période scolaire ainsi que la participation aux frais d'eau et d'électricité telle que mentionnée dans la grille tarifaire.

13 voix pour

### **8°) Convention de mise à disposition des tables et bancs**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de mettre en place la convention de prêt ci-annexée.

13 voix pour

### **9°) Commission consultative de chasse**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de nommer représentants de la commune au sein de la commission consultative de chasse les personnes suivantes :

- Mr GUITTET Pierre-Jean, représentant du Maire
- Mr GUERDER Stéphane,
- Mr TOUSCH Philippe.

13 voix pour.

### **10°) Désignation des délégués au CNAS**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de nommer :

- Nathalie HESSE, déléguée des élus
- Céline THIEL, déléguée des agents.

13 voix pour.

### **11°) Subvention à la Mission locale du Nord Mosellan**

Après exposé du Maire, et compte tenu de la situation financière délicate de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas octroyer de subvention à la Mission locale du Nord Mosellan pour l'année 2014.

13 voix pour.

La séance est levée à 22h15.